

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS, Eric DOURNON à Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Programme de travaux de sécurisation routière - demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

La sécurisation des déplacements dans le village fait l'objet d'une forte attention et d'une grande vigilance du Conseil municipal. Des aménagements sont ainsi régulièrement réalisés permettant de limiter les vitesses des véhicules et de sécuriser les déplacements piétons comme cyclistes.

Dans ce cadre, la commune a le souhait d'engager un programme de travaux de réaménagement et de sécurisation de la route du Col du Sabot, tout particulièrement dans les hameaux de Rif Jany, de Pourchery, du Perrier et du Petit Vaujany.

Il s'agira tout à la fois de sécuriser l'ensemble des déplacements, d'assurer un meilleur partage de l'espace public, de mieux marquer les zones de croisements et de sécuriser le stationnement.

Déclinés dans chacun des hameaux reliant le Verney au Grand Vaujany, ces travaux seront mis en œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel qui débutera en 2023 par des travaux à Rif Jany et au Petit Vaujany.

Ce programme de travaux (honoraires de maîtrise d'œuvre compris) est estimé à 608 333.50 € HT.

La réalisation de travaux de ce type relève des thématiques prioritaires définies par la circulaire préfectorale relative à la campagne 2023 de la DETR. Ces travaux sont donc éligibles à une subvention de l'État.

Il est proposé de valider la programmation de ces travaux et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- **VALIDE** la réalisation de travaux de sécurisation des déplacements sur la route du Col du Sabot pour un montant estimatif de 608 333.50 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux nécessaires.
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 121 000 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- **INDIQUE** qu'une subvention est également sollicitée, pour ce même projet, auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-joint
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits aux budgets primitifs 2023 et 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS



**Travaux de sécurisation des déplacements sur la route du Col du Sabot
Plan de financement prévisionnel**

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T. de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</i>	<i>Taux</i>
Union Européenne				
DETR	121 000	15/12/2022		20%
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département	91 000	15/12/2022		15%
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total (total des subventions publiques)	212 000			35%
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	396 333.5			65 %
TOTAL	608 333.5			100 %